

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la VILLE d'AVALLON**

L'an deux mil vingt-deux, le trois novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 21**

**Absent(es) représenté(es) :**

Monsieur Vincent CLÉMENT donne pouvoir à Monsieur Nicolas COCHEFERT

Madame Sandrine CHAUVEAU donne pouvoir à Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU

Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Madame Christine BURÉ donne pouvoir à Madame Agnès JOREAU

Madame Leyla Dervisemaloglu donne pouvoir à Madame Sonia PATOURET

**Absents non excusés :** Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

**Secrétaire de séance :** Madame Léa COIGNOT

**N° 111 - 03/11/2022**

**ACTION « L'AVALLONNAIS S'ENGAGE POUR LA PREVENTION DES CANCERS DU SEIN » -  
COLLECTE « SOUTIEN-GORGE POUR OCTOBRE ROSE » : ATTRIBUTION DE LA  
SUBVENTION**

Par délibération du 22 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé la participation de la ville pour l'organisation de la collecte « Soutien-gorge pour Octobre rose » et a décidé du reversement par la commune de 1 € par soutien-gorge déposé dans la boîte prévue à cet effet.

Le montant de cette collecte est à attribuer sous forme de subvention à l'association PAC « Promotion Animation Cyclisme », structure porteuse des fonds collectés au profit du Centre Georges François Leclerc de Dijon et du centre de coordination Bourgogne Franche Comté de dépistage des cancers.

Le nombre de soutiens-gorge collectés au 31 octobre est de 369.

Après avis favorable à l'unanimité de la commission solidarité, éducation et santé du 18 octobre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

DECIDE du versement d'une subvention arrondie à 400 € à l'association PAC « Promotion Animation Cyclisme », structure porteuse des fonds collectés,

AUTORISE le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



*Jamilah Habsaoui*